

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DEVE 45 Signature avec l'association pour l'animation du campus développement durable et mondialisation (A2DM) d'une convention d'occupation du pavillon « Indochine » dans le Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont, Bois de Vincennes (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement de Paris en date du 12 mars 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association pour l'animation du campus développement durable et mondialisation (A2DM) pour à la mise à disposition, à titre gratuit, du bâtiment n°6 dit « pavillon d'Indochine » du Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont, Bois de Vincennes (12e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : La convention d'occupation avec l'association A2DM dont le siège social est situé au 45 bis, avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent sur Marne, pour la mise à disposition du bâtiment n°6 dit « pavillon d'Indochine » du Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont, Bois de Vincennes (12e) pour 60 jours maximum par an, reconductible par tacite reconduction, et comportant une subvention en nature d'un montant de 6 197 euros, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer ladite convention d'occupation temporaire du domaine public.